

Me Thiebaut : « Privilégier l'accès au droit »



Gérard Thiebaut vient d'être élu par ses pairs nouveau bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Châlons. Il entend continuer dans le sens de ses prédécesseurs.

VOUS étiez le seul candidat à l'élection du bâtonnier à la fin du mandat de Me Marin. Qu'est ce qui vous motivait ?

« Je m'étais déjà présenté il y a quatre ans. J'avais envie de m'impliquer dans l'évolution de ma profession. Pour moi, le bâtonnier a deux missions : il doit faire fonctionner l'Ordre des avocats au quotidien et participer aux instances nationales pour réfléchir et faire des propositions par rapport à la profession. »
Qu'entendez-vous par « faire fonctionner l'Ordre » ?

« C'est une fonction classique du bâtonnier. On peut l'interpeller par rapport au bon fonctionnement d'une juridiction. Il est l'interlocuteur du procureur ou du président du tribunal. Le bâtonnier intervient également en ce qui concerne l'aide juridictionnelle, les honoraires. Tout cela n'est pas un travail solitaire. Le Conseil de l'Ordre est composé de douze membres qui travaillent avec le bâtonnier. »

La question des honoraires est un point sensible pour les justiciables. On pense parfois que prendre un avocat c'est s'engager dans des frais qu'on ne pourra pas maîtriser...

« J'incite les avocats à ce que la convention d'honoraires soit explicite. Il a deux ou trois grands types de formulation des honoraires. La formule forfaitaire cadre bien avec une

procédure pour un litige civil. Le tarif horaire est adapté quand on ne sait pas exactement combien de temps on va passer sur un dossier. Comme pour toute activité de service, le client a un recours en cas de contestation, c'est celui du bâtonnier. »

Avez-vous des projets particuliers à mettre en œuvre au niveau du barreau de Châlons ?

« Je ne suis pas là pour bouleverser les choses. Depuis plusieurs années, les bâtonniers de Châlons vont dans le même sens : celui de privilégier l'accès au droit et de faire en sorte que l'avocat soit l'interlocuteur naturel de toute personne qui se pose une question juridique. Je veux continuer dans ce sens. Avec le Conseil départemental de l'accès au droit, nous avons mis en place les bons de consultation.

Ils sont accessibles aux personnes non imposables et peuvent être remis par ces personnes à l'avocat de leur choix pour régler le prix d'une consultation. Nous avons créé un bon similaire pour les victimes et celui-ci est disponible sans condition de ressources. »

Les avocats se sont mobilisés contre la carte judiciaire de Rachida Dati. D'autres réformes sont en cours. Qu'en pensez-vous ?

« En ce qui concerne la carte judiciaire, il reste un regret. Les avocats avaient défendu la proximité entre la juridiction et le justiciable. Nous sommes toujours attachés à cette notion et notre message reste identique. Pour ce qui est du débat en cours, notre Président de la République s'inscrit tellement dans le mouvement que nous avons parfois l'impression de tomber dans les effets d'annonce. Nous sommes devant un phénomène global de « déjudiciarisation ». L'Etat pense y faire des économies. Je ne suis pas sûr que ça aille dans le sens des justiciables. »

Quel est votre avis sur le projet de suppression du juge d'instruction ?

« C'est un ballon-sonde ! Si le Parquet doit avoir les responsabilités du juge (NDLR : le projet vise à confier la conduite de l'enquête à un magistrat du Parquet), il faut l'indépendance du Parquet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. »

Stéphanie Verger

Gérard Thiébaut vient d'être élu par ses pairs nouveau bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Châlons. Il entend continuer dans le sens de ses prédécesseurs.